

## Engagements individuels de la Société Générale dans act4nature international

Relever les défis environnementaux et sociaux de la planète passe par une défense active de la biodiversité : en ligne avec sa raison d'être « Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes », Société Générale est engagée pour la préservation des écosystèmes et souhaite contribuer, au travers de l'ensemble de ses métiers, à des modèles de développement plus écologiques. La transition écologique est l'un des axes stratégiques de notre ambition RSE : nous souhaitons accompagner tous nos clients dans leur contribution à la transition énergétique, au développement de l'économie circulaire et à la préservation de la biodiversité. Depuis quelques années et encore récemment, Société Générale a structuré et renforcé ses ambitions autour de différentes démarches : gestion des risques (politiques sectorielles, exclusions, zones protégées), relations clients et partenariats (évaluation, dialogue, innovation, participation active à la TNFD, au SBTN Corporate Program ou au Finance for Biodiversity Pledge), et dans son propre fonctionnement (comités de direction, formations, achats responsables). Avec détermination et conscient de sa responsabilité, notamment vis-à-vis de ses parties prenantes, mais aussi avec humilité face à la mesure des enjeux posés par la nature, le Groupe Société Générale continue de mettre en œuvre une série d'engagements renforcés en biodiversité : liste des engagements ci-dessous.



Action / engagement	Indicateurs	Objectifs	Date échéance de réalisation
<b>TRANSVERSAL</b>			
<b>1. Intégrer les enjeux de biodiversité dans la gouvernance du Groupe pour définir et mettre en œuvre l'ambition du Groupe sur le sujet.</b>	Fréquence de présentations des enjeux de biodiversité au Comité des Engagements Responsables présidé par la Direction Générale.	Au moins annuelle	À partir de 2022
<b>2. Faire monter en compétence les collaborateurs du Groupe sur les enjeux de biodiversité.</b>	Nombre de collaborateurs informés des engagements du Groupe liés aux enjeux de biodiversité et des propositions de formation (news/ vidéos sur l'intranet, affichages sur les sites, etc.).	100% des collaborateurs	2024
	Nombre de collaborateurs formés à partir de 2022 via des modules spécifiques (MOOC dédiés).	+ 8.000 collaborateurs	2024
<b>GESTION DES RISQUES</b>			
<b>3. En complément des Principes de l'Equateur et en application des politiques sectorielles mises à jour, exclure les financements :</b>  3.1 - de projets dédiés localisés dans des sites classés IUCN I-IV, zones humides RAMSAR, sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ou sites Alliance for Zero Extinction, pour les secteurs sensibles suivants : exploration et production pétrole et gaz, extraction minière, agriculture industrielle amont, barrages à réservoirs, centrales thermiques, chantiers navals.  3.2 - de projets dédiés à l'exploration et production de pétrole en Arctique.  3.3 - dédiés à l'exploration, la production ou le trading de pétrole de l'Amazonie Equatorienne.	Nouveaux financements dédiés.	0 nouveau financement dédié	À partir de 2022
<b>4. Renforcer la prise en compte de la lutte contre la déforestation et la protection de la biodiversité dans la définition des univers investissables pour les activités d'assurance et de banque privée.</b>	Activités Assurance et activités de banque privée : Investissements dans des entreprises impliquées dans des controverses matérielles notamment liées à la chaîne de valeur de l'huile de palme ou à la biodiversité (controverses identifiées à partir de données fournies par des fournisseurs spécialisés externes).	0 %	À partir de 2023
<b>RELATIONS CLIENTS</b>			
<b>5. Accompagner nos clients, entreprises ou particuliers pour évaluer et contribuer à réduire leurs impacts sur la biodiversité :</b>			
5.a) Extension du dispositif d'évaluation E&S à 100% des clients grands corporates avec un point d'attention sur la biodiversité.	Part des clients évalués, dans le segment 'Grandes Entreprises de la division Banque de Financement et d'Investissements' notamment sur leur impact sur la biodiversité.	100 %	2024
5.b) En application de la politique sectorielle « Agriculture industrielle et exploitation forestière », fourniture de nouveaux produits et services financiers à nos clients corporate actifs dans les secteurs du soja et bétails sud-américains, et de l'huile de palme (production, 1 <sup>ère</sup> transformation, négoce) seulement si le client a pris un engagement de non-déforestation et partage chaque année les progrès réalisés en termes de traçabilité dans sa chaîne d'approvisionnement.	Part de clients évalués selon ces critères chaque année.	100 %	À partir de 2023
5.c) Avec nos clients PME en France : - par l'élaboration d'un guide d'entretien E&S intégrant un volet biodiversité pour nourrir le dialogue sur les sujets environnementaux (pour permettre le rappel des engagements de la banque et les politiques sectorielles, et pour sensibiliser le client à l'importance croissante de la nature dans l'univers bancaire) et par la formation des chargés d'affaires sur la biodiversité.	Élaboration et déploiement d'un guide d'entretien E&S.	1	2023
	Part des chargés d'affaires du Réseau France PME visés par l'offre de formation.	100 %	2024
5.d) Avec nos clients particuliers en France : - par la mise à disposition d'un outil pédagogique de consommation responsable (alimentation, textile, transports...) et de lutte contre la pollution.	Mise en ligne de l'application aux clients particuliers SG.	1	2022
5.e) Avec les clients PME de nos filiales africaines : - par des actions de sensibilisation sur la biodiversité, dans le cadre des Maisons de la PME.	Au moins une action (session, webinaire, etc..) une fois par an dans les Maisons de la PME.	100 %	À partir de 2023
5.f) Par la mise en place de partenariats avec des organismes spécialisés pour promouvoir la reforestation apportant un bénéfice pour la biodiversité auprès de nos clients dans le cadre de propositions commerciales SG.	Nombre d'offres commerciales associées à des partenariats experts (notamment EcoTree et Pur Projet)  <a href="http://www.ecotree.green">www.ecotree.green</a> <a href="http://www.purprojet.com/fr">www.purprojet.com/fr</a>	Au moins 2 offres commerciales nouvelles.	À partir de 2022
	Partenariat avec CDC Biodiversité pour actions communes en faveur de la préservation et restauration de la nature dans les projets immobiliers.	1	À partir de 2022, renouvelé chaque année
<b>6. Pour l'activité de Promoteur Immobilier de Sogeprom, obtenir une certification type Effinature ou un label type Biodiversity® pour les programmes résidentiels ayant un espace vert supérieur à 500m².</b>  <a href="http://cibi-biodiversity.com/biodiversity/">http://cibi-biodiversity.com/biodiversity/</a>	Nouveaux immeubles résidentiels.	100 %	À partir de 2022
<b>7. Pour l'activité de promoteur immobilier de Sogeprom, promouvoir l'usage des matériaux biosourcés sur les programmes immobiliers en France.</b>  Obtenir le label Biosourcé® niveau 1 Lien label : <a href="https://www.certivea.fr/offres/label-batiment-biosource">https://www.certivea.fr/offres/label-batiment-biosource</a>  Promouvoir l'usage du réemploi.	Part des nouveaux programmes immobiliers faisant l'objet d'une étude pour l'incorporation de matériaux biosourcés.	100 %	À partir de 2022
	Nombre de programmes développés avec le label BioSourcé.	Au moins 5 (pour chaque année)	À partir de 2022
	Nombre de programmes développés en partenariat avec le Booster du réemploi.	Au moins 5 (pour chaque année)	À partir de 2022
<b>8. Pour l'activité de promotion immobilière de Sogeprom, étudier l'augmentation du recours à la filière bois, en partenariat avec REI PROMOTION pour collaborer, dans le cadre de co-promotion d'opérations de logements, de résidences gérées, voire de bureaux en bois et/ou en matériaux biosourcés sur le territoire national, ou de reconstruction de bâtiments existants, à développer une offre commune pour répondre aux concours et consultations.</b>  Site partenaire : <a href="https://www.reihabitat.com/">https://www.reihabitat.com/</a>	Part des programmes en développement faisant l'objet d'une étude pour le recours à la filière bois.	100 %	À partir de 2023